



Briser le silence: lutter contre la violence sexuelle et fondée sur le genre dans le cadre des déplacements de population

Dossier thématique

Victor Setibo, Directeur du JRS en République Démocratique du Congo
Ousmane N'Gaïde, Directeur du JRS au Cameroun et en République Centrafricaine (RCA), et Amaya Valcarcel, Chargé du Plaidoyer International au sein du JRS .



Un monde sans violence sexuelle et basée sur le genre n'est possible que si nous prenons la décision consciente d'agir avec conviction, de nous unir au nom du respect de la fraternité collective et de la dignité partagée. En tant que survivante, j'espère que vous vous joindrez à nous sur ce long chemin pour que cela devienne une réalité.

Daniela Alba, survivante et collaboratrice du JRS.

Contexte

Qu'est-ce que la violence sexuelle et la violence fondée sur le genre (VSFG) ?

La **violence fondée sur le genre (VFG)** désigne les préjudices physiques et émotionnels ou la privation des droits ou des possibilités d'une personne en raison de son identité au sein de la société. Les mariages forcés et précoces, les violences conjugales, le travail forcé des enfants et l'esclavage domestique sont des formes largement répandues de violence fondée sur le genre.

La **violence sexuelle**, en tant que forme de violence fondée sur le genre, constitue une discrimination extrême et une violation grave des droits de l'homme pouvant entraîner des peines ou des traitements inhumains ou dégradants. « Comprendre la violence sexuelle et la violence fondée sur le genre signifie identifier l'expression de cette violence dans différents contextes, comprendre les caractéristiques de la domination, de l'inégalité, des mécanismes de contrôle et des rôles attendus. »

Photo: Sergi Camara/Entreculturas



Selon plusieurs **conventions, protocoles et résolutions du droit international, les cas de violence sexuelle et basée sur le genre peuvent être qualifiés de crimes de guerre, de génocide et/ou de crimes contre l'humanité**, en fonction de l'ampleur et du contexte dans lesquels ils ont été commis. Par conséquent, les auteurs de ces actes sont passibles de poursuites pénales internationales, notamment devant la Cour Pénale Internationale.

Par exemple, la résolution 1820 du Conseil de Sécurité des Nations Unies constate l'utilisation systématique de la violence fondée sur le genre comme « tactique de guerre pour humilier, dominer, inspirer la peur, disperser et/ou déplacer de force les membres civils d'une communauté ou d'un groupe ethnique ». En outre, « il s'agit bien d'une tactique militaire de viol de masse. Ne figurant pas dans les accords de cessez-le-feu, ne faisant pas l'objet de programmes de désarmement et rarement mentionnée à la table de paix, cette forme de violence est une tactique de guerre qui perdure longtemps après que les armes se sont tues. »

L'augmentation constante des cas de violence fondée sur le genre dans les situations de conflit, d'après-conflit et en temps de paix a incité les Nations Unies, les agences humanitaires et les gouvernements à intensifier leurs efforts en vue de mettre au point des stratégies efficaces pour lutter contre ce fléau.

Photo: Sergi Camara/Entreculturas



“

De nombreuses personnes sont tuées et des milliers d'autres sont exposées à des violences sexuelles et fondées sur le genre. Ce fléau aura des répercussions durables sur le tissu social.

Victor Setibo, Directeur National
du JRS RDC

En particulier, **l'utilisation de la violence sexuelle a atteint des niveaux alarmants, notamment dans l'est de la RDC** où il semble que la violence structurelle soit perpétuée dans le cadre d'une certaine dynamique et idéologie au sein des groupes armés.

L'objectif sous-jacent de la violence sexuelle et fondée sur le genre est principalement de **renforcer la dynamique de pouvoir stéréotypée sur une personne.**

Lors des conflits armés, la violence fondée sur le genre est souvent utilisée pour soumettre ou réprimer la population vaincue, en particulier lorsque celle-ci est forcée d'assister à de telles atrocités. Dans d'autres cas, comme le viol de mineurs, de vierges ou d'albinos, le recours à la violence sexuelle et à la violence fondée sur le genre donne à l'auteur des faits le sentiment d'être invincible ou de satisfaire une croyance mythique, comme l'idée fautive selon laquelle le viol guérit des maladies telles que le VIH/SIDA.

Le témoignage de Nyota, République Démocratique du Congo

Les personnes atteintes d'albinisme font l'objet de discriminations et de persécutions dans de nombreux pays d'Afrique. On croit également que les relations sexuelles avec des albinos guérissent du SIDA et rendent les gens riches.

En 2020, j'ai été kidnappée et violée par des hommes armés. Je suis tombée enceinte et ma vie s'est effondrée. Alors que j'aimais étudier, j'ai été obligée de rester à la maison et de quitter l'école.

Heureusement, après avoir donné naissance à une petite fille, j'ai reçu l'aide du JRS et j'ai réintégré l'école. Grâce au système éducatif, j'ai pu envisager ma vie sous un angle nouveau.

Quels sont les effets de la VFG?

Quelle que soit la manière dont elle est utilisée, **la violence sexuelle et fondée sur le genre se traduit clairement par la privation des libertés et des droits fondamentaux d'une personne**. Elle avilit la dignité et l'estime de soi de l'individu.

Pour les hommes dont les femmes et les filles sont victimes de violence sexuelle et fondée sur le genre, le fait de ne pas pouvoir les protéger de cette violence renforce leur sentiment d'incapacité à assurer la protection de leur famille. Par conséquent, les communautés qui connaissent un nombre élevé de cas de violence sexuelle et fondée sur le genre se trouvent fragilisées, ce qui entraîne la désintégration du tissu social, objectif qui peut d'ailleurs être poursuivi par les auteurs de ces actes.

Les effets évidents peuvent être **physiques**, entraînant des infections sexuellement transmissibles comme le VIH. Les traumatismes **émotionnels et psychologiques** qui en résultent sont souvent graves, durables et parfois difficiles à surmonter, surtout lorsqu'ils sont aggravés par la stigmatisation et les grossesses non désirées.



Quelles sont les personnes les plus exposées à la violence sexuelle et à la VFG?

Il est largement reconnu que la plupart des personnes touchées par la violence sexuelle et fondée sur le genre sont **des femmes et des filles**, bien que les cas signalés montrent une tendance à la hausse de la violence fondée sur le genre à l'encontre des hommes et des garçons.

Les personnes les plus touchées incluent les personnes en situation de handicap, les femmes célibataires et les enfants.

Qui sont les auteurs de VFG?

Parmi les auteurs de violences sexuelles et fondées sur le genre qui ont été recensés, on trouve **des civils, des combattants armés alliés au gouvernement ou à des groupes rebelles, des travailleurs humanitaires et des autorités locales chargées de protéger la population civile**.

Les personnes touchées sont attaquées chez elles ou lorsqu'elles rentrent chez elles, dans des lieux publics ou sociaux, dans des camps de déplacés ou de réfugiés, lorsqu'elles fuient leur pays d'origine et dans leur lieu ou pays d'asile.



L'impunité et la stigmatisation

L'impunité et l'absence de justice ont alimenté l'augmentation des cas de violence sexuelle et fondée sur le genre. **De nombreux cas de violence sexuelle et basée sur le genre ne sont pas signalés** car les victimes craignent des représailles contre elles et leur famille de la part des auteurs, qui les menacent si elles veulent signaler les faits aux autorités.

Outre l'inefficacité de la réponse juridique, les survivants s'abstiennent souvent de signaler les violences sexuelles par **peur et par stigmatisation**. Les personnes touchées par la violence sexiste peuvent également être réticentes à fournir un témoignage complet contre les auteurs, par crainte de représailles, de stigmatisation ou d'ostracisme de la part de leur famille et de leur communauté.

Les difficultés d'accès au système judiciaire, ou son inaccessibilité pure et simple, ont contribué à la prolifération des cas de violence sexuelle et fondée sur le genre. Lorsque les camps de déplacés sont situés loin des centres urbains, l'accès aux services de santé ou aux services juridiques est source de difficultés, ce qui oblige souvent les survivants de la violence sexuelle et fondée sur le genre à supporter le coût de la recherche d'une aide. Les tribunaux, les avocats, les magistrats ou les juges chargés de poursuivre les cas de violence sexuelle et fondée sur le genre sont rares, voire inexistantes. En outre, les personnes qui dénoncent des actes de violence sexuelle peuvent être victimes d'extorsion de la part de la police comme condition préalable à l'accès aux tribunaux ou aux centres de soins de santé.

Il existe une impunité généralisée face à certains des cas signalés aux autorités, ce qui fait que les affaires ne font pas l'objet de poursuites adéquates. On signale fréquemment que les auteurs de ces crimes collaborent avec des fonctionnaires corrompus chargés de l'application de la loi pour échapper à la justice et aux poursuites.

Photo: Sergi Camara/Entreculturas

Le témoignage de Najah, Irak

À l'âge de 18 ans, des combattants de Daech m'ont enlevée avec un groupe d'autres femmes yazidies et nous ont infligé des sévices quotidiens.

Au bout d'un an, mon agresseur m'a forcée à l'épouser. Plus de deux ans se sont écoulés avant ma libération.

Je n'ai jamais cessé de penser aux centaines de femmes et de jeunes filles toujours portées disparues, qui subissent peut-être des tortures en captivité ou risquent la mort sans jamais obtenir justice.

Des changements nécessaires

La lutte contre ce fléau passe par des **systèmes législatifs, judiciaires et sociaux efficaces, associés à une forte volonté politique de la part des gouvernements et de la société civile**. Le renforcement des structures sociales faibles, l'application des politiques et la sensibilisation aux questions de violence sexuelle et fondée sur le genre n'ont que trop tardé et nécessitent un engagement à long terme, et non des efforts à court terme.

En outre, l'**éducation** est essentielle pour faire évoluer les mentalités et les coutumes qui contribuent à la violence sexuelle et à la violence fondée sur le genre.

Les **traditions et les pratiques culturelles** jouent un rôle important : dans de nombreux contextes, les hommes et les femmes adhèrent fortement à des normes inégales en matière de genre. Ces attitudes influencent les relations sexuelles et perpétuent la violence à l'égard des femmes. Les hommes sont généralement sceptiques quant à l'égalité des sexes et, malheureusement, de nombreuses femmes ont intériorisé des normes qui renforcent leur position subordonnée par rapport aux hommes. Il est donc nécessaire de remettre en question et de refuser tout élément au sein des cultures qui rabaisse ou compromet la vie d'autres êtres humains.

Le témoignage de Wilma, Sud-Soudan

J'ai 14 ans. J'aime l'école et j'ai la chance de pouvoir suivre mes cours. Lorsque nous n'avons pas assez d'argent pour payer les frais de scolarité de tous, seuls mes frères peuvent aller à l'école. Moi, je dois rester à la maison et aller travailler à la ferme.

Les filles n'ont pas le droit de suivre des études privées. Les familles refusent de payer des frais de scolarité élevés parce qu'elles disent que nous finirons par nous marier avec un homme qui subviendra à nos besoins.

Je prie pour pouvoir terminer mes études et devenir sage-femme. Quand je me marierai, ce sera avec quelqu'un qui me rendra heureuse.



La réponse du JRS à la VFG

Le JRS **condamne fermement l'utilisation de la violence sexuelle et fondée sur le genre**, sous quelque forme et à quelque fin que ce soit. Le JRS défend la dignité de la personne humaine, l'absence de discrimination et le droit à la sécurité de la personne. Le JRS croit en l'inversion des effets discriminatoires subis par les personnes affectées par la violence sexuelle et fondée sur le genre, afin de restaurer et de renforcer leur estime de soi et leurs capacités.

Le JRS **soutient l'accès aux soins de santé**, en particulier les services de santé mentale et le soutien psychosocial aux survivants. Au Burundi, le JRS gère un projet financé par la Fondation Alboan, intitulé « Femme en Route ». Grâce à ce projet, au cours des quatre dernières années, 200 femmes ayant subi des violences sexuelles ont reçu un soutien psychologique de la part des psychologues du JRS. Elles ont également participé à une formation à la gestion de microcrédits afin d'améliorer leur résilience socio-économique.

Des **initiatives pédagogiques et une sensibilisation** accrue à la violence sexuelle et fondée sur le genre sont proposées aux enfants et aux parents dans des pays comme la RDC, où le projet « Femme en Route » vise à améliorer le bien-être psychosocial des survivants de la violence sexuelle et fondée sur le genre (femmes et jeunes filles). Il s'agit notamment de fournir un soutien psychosocial adapté, d'autonomiser économiquement les ménages touchés et d'impliquer la communauté dans la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre, en mettant l'accent sur la promotion d'une masculinité positive et d'un leadership communautaire efficace et responsable.

Le JRS s'engage également dans des **projets de recherche et de plaidoyer** conjoints. Un exemple est le livre publié par le JRS Afrique de l'Est, intitulé « I will tell you my story », qui partage les expériences des filles et des jeunes femmes. Il met en lumière les risques liés aux mariages et aux grossesses précoces, ainsi que les traditions socioculturelles et les rôles traditionnellement attribués aux hommes et aux femmes, qui limitent leurs possibilités d'éducation.

Dans la mesure du possible, le JRS s'attaque aux défaillances systémiques en soutenant l'accès des survivants de la violence sexuelle et fondée sur le genre à **la justice**, que ce soit en tant qu'individus ou en tant que groupes.

Le **projet « Finding Safety » du JRS Australie** vise à renforcer la capacité des prestataires de services à mieux soutenir les femmes demandeuses d'asile et titulaires de visas temporaires qui subissent des violences basées sur le genre.

Le projet y parvient par le biais de formations sectorielles et d'une collaboration avec d'autres organisations.

L'un des éléments clés du projet est le travail spécialisé sur les cas de violence fondée sur le genre. Le projet « Finding Safety » propose une série de programmes, dont l'éducation et le développement des compétences, l'engagement communautaire, une assistance juridique en partenariat avec le Refugee Advice and Casework Service (RACS), des événements et des travaux de groupe, le renforcement des capacités de la communauté et des parties prenantes, et la mobilisation de l'expertise vécue.



Je suis une fille de la lumière [...] qui se bat et continue d'avancer la tête haute.

Participation au projet « La Lumière des Filles » dans la région du Lac Tchad.

Le travail de plaidoyer du JRS en matière de VFG

Les messages clés à l'intention du public:

1. Toute forme de violence sexuelle et de violence fondée sur le genre constitue une violation des droits et libertés fondamentaux de la dignité et de l'estime de soi d'une personne.
2. La violence sexuelle et fondée sur le genre peut constituer un génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, qui peuvent faire l'objet de poursuites en vertu du droit pénal national et international. Chaque auteur peut être tenu pour responsable individuellement ou conjointement.
3. Les survivants doivent avoir accès à un soutien sanitaire, psychosocial et juridique de la part des autorités gouvernementales, des membres de la communauté et des agences humanitaires.
4. Lors de la détermination des actions nécessaires, l'intérêt supérieur de la victime doit être pris en compte, en particulier lorsqu'il s'agit d'un enfant.
5. Un système communautaire est essentiel pour soutenir la réintégration des personnes victimes de violence sexuelle et fondée sur le genre, en utilisant des modèles participatifs impliquant la personne affectée, les membres de la communauté et, le cas échéant, l'auteur de la violence.



Le JRS souhaite attirer l'attention des décideurs politiques, en particulier sur les messages suivants:

À l'intention des Gouvernements:

- ➔ Développer des politiques de « tolérance zéro » contre la violence sexuelle et fondée sur le genre en les intégrant dans la législation nationale, les tribunaux - y compris militaires - et les systèmes sociaux de chaque pays.
- ➔ Renforcer l'engagement politique en faveur du respect de l'État de droit et de la bonne gouvernance pour lutter efficacement contre l'impunité.
- ➔ Garantir aux victimes une prise en charge juridique, sociale et sanitaire et un accès facile au système judiciaire en fournissant des conseils juridiques gratuits, des services de santé mobiles gratuits et des tribunaux mobiles, en particulier dans les zones reculées et les camps de personnes déplacées. En outre, poursuivre les fonctionnaires corrompus qui facilitent l'impunité et l'évasion de la justice.
- ➔ Mettre en place un système juridique et institutionnel efficace de réparation au profit des personnes ayant subi des violences et des personnes à leur charge qui ont été maltraitées ou stigmatisées.
- ➔ S'engager à créer et à mettre en œuvre des politiques qui favorisent la réhabilitation des auteurs de violence sexuelle et de violence fondée sur le genre, à mettre en place un processus de guérison pour les personnes qui ont été victimes de violence sexuelle et de violence fondée sur le genre et leurs communautés, et à promouvoir la réconciliation et le rétablissement de la dignité humaine.
- ➔ Réaffirmer la responsabilité et l'action des États par l'utilisation combinée de conventions, de traités et de protocoles nationaux, régionaux et internationaux qui identifient, criminalisent et punissent la violence fondée sur le genre.

À l'intention de la communauté des donateurs:

- ➔ Accroître le soutien et le financement des programmes qui préviennent et répondent aux besoins physiques, psychologiques, sanitaires et sociaux des victimes et des survivants de la violence sexuelle et fondée sur le genre.
- ➔ Renouveler l'appel aux donateurs pour qu'ils financent et engagent des ressources adéquates pour les ONG, telles que le JRS, qui travaillent sur diverses activités visant à aider les survivants de la violence sexuelle et fondée sur le genre et à prévenir la propagation de cette menace en finançant des projets d'éducation et de sensibilisation.

À l'intention des agences humanitaires qui viennent en aide aux victimes de VFG:

- ➔ Créer des projets multisectoriels réalistes et efficaces qui répondent aux besoins physiques, psychologiques et médicaux/sanitaires des personnes touchées : par exemple, promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation sociale et économique des femmes et des filles afin de réduire leur vulnérabilité à la violence sexuelle et fondée sur le genre au sein de la communauté.
- ➔ Prévoir des soins pastoraux et une orientation communautaire, ainsi que des structures sociales établies qui sensibilisent et s'expriment contre la violence sexuelle et fondée sur le genre, notamment en sensibilisant les sociétés au fait que les victimes ne doivent pas être rejetées par les communautés.
- ➔ Renforcer les mécanismes de soutien pour les personnes qui ont été victimes de violences fondées sur le genre, tels que la fourniture de conseils, de soins de santé, d'abris sûrs ou de maisons de protection.
- ➔ Renforcer la sensibilisation des communautés et de leurs dirigeants pour qu'ils signalent rapidement les cas de violence sexuelle et fondée sur le genre et qu'ils apportent rapidement un soutien juridique aux survivants afin que les crimes commis ne restent pas impunis.





jrs.net